Mairie de St-Julien en Beauchêne

Compte-rendu du Conseil municipal

du 1er avril 2025

Le secrétaire de séance est désigné : Benoît CHARLEAU

Présents : Alain PASCAL, Alice FERMENT, Sylvain BAUCHAU, Michel BOURGAT, Benoît CHARLEAU, Hélène SALETTI, Baptiste VIALET, Jean Pierre GAUTHIER, Cécile STEFANI, Franck RUEL, Jean SERRI

Le conseil débute à 19h04

Absents représentés : à partir de 19h45 Alice FERMENT(pouvoir donné à Baptiste VIALET)

Approbation du C.R. du CM du 15/01/2025
Approuvé par 10 voix pour, 1 abstention de Jean SERRI

Vote des Comptes Financiers Uniques 2024,

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
Madame le Maire se retire de l'assemblée.

- au Budget Principal

Section de Fonctionnement :	
Total des dépenses de fonctionnement :	229 283.82 €
Total des recettes de fonctionnement :	310 144.04 €
Résultat de fonctionnement 2024 :	*80 860.22 €*

Approuvé à l'unanimité des présents

Section d'Investissement :	
Total des dépenses d'investissement :	321 605.31 €
Total des recettes d'investissement :	118 129.51 €
Résultat d'investissement 2024 :	*- 203 475.80 €*

le chapitre 23 (dépenses d'Investissement) suscite 5 abstentions au motif exprimé de « travaux effectués pour des particuliers sur le domaine public sans participation des dits particuliers » (cf (*) en fin de compte-rendu). JeanPierre Gautier insiste pour que soit inscrite cette phrase au Procès Verbal du Conseil Municipal. Ce qui est fait et relaté ici.

5 abstentions de Jean SERRI, Alain PASCAL, Frank RUEL, Jean Pierre GAUTIER, Michel Bourgat et 5 voix pour ;
Approuvé à la majorité des suffrages exprimés (5/5)

Affectation de résultat Budget principal	
Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2025 est	500 922.90 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2025 est	-223 542.72 €
Couverture de financement au 1068, budget 2025 est de	147 412.72 €

Approuvé à l'unanimité des présents

- au Budget Eau et Assainissement

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	46 476.76 €
Total des recettes de fonctionnement :	60 897.98 €
Résultat de fonctionnement 2024 :	*14 421.22 €*

Approuvé à l'unanimité des présents

Section d'Investissement :	
Total des dépenses d'investissement :	57 723.86 €
Total des recettes d'investissement :	84 364.15 €
Résultat d'investissement 2024 :	*26 640.29 €*

Approuvé à l'unanimité des présents

Affectation de résultat Budget Eau et Assainissement	
Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2025 est	0 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2025 est	- 42 668.97 €
Couverture de financement au 1068, budget 2025 est de	14 421.22 €

Approuvé à l'unanimité des présents

- au Budget Lotissement Chante-Duc

Section de Fonctionnement :	
Total des dépenses de fonctionnement :	199 699.55 €
Total des recettes de fonctionnement :	180 296.32 €
Résultat de fonctionnement 2024 :	*- 19 403.23 €*

Approuvé à l'unanimité des présents

Section d'Investissement :	
Total des dépenses d'investissement :	189 525.80 €
Total des recettes d'investissement :	189 341.75 €
Résultat d'investissement 2024 :	*- 184.05 €*

Approuvé à l'unanimité des présents

Affectation de résultat Budget Lotissement	
Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2025 est	8 834.27 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2025 est	0 €
Couverture de financement au 1068, budget 2025 est de	0 €

Approuvé à l'unanimité des présents

Madame Alice FERMENT quitte le conseil municipal et donne son pouvoir à Baptiste VIALET.
Madame le Maire regagne la salle du conseil

Vote des Budgets primitifs 2025

De nombreux échanges ont lieu quant à l'explication du budget ; lors de la réunion de préparation des budgets seuls 4 membres du conseil étaient présents, 2 s'étaient excusés, les 5 derniers étaient présumés disponibles, mais in fine, n'ont pas assisté aux débats nécessaires. Les éléments essentiels sont donc repris et réexpliqués.

- Budget Principal 2025

Section de Fonctionnement :	
Total des dépenses de fonctionnement :	778 113.90 €
Total des recettes de fonctionnement :	778 113.90 €

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Section d'Investissement :	
Total des dépenses d'investissement :	633 616,62 €
Total des recettes d'investissement :	633 616.62 €

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

- Budget Eau et Assainissement 2025

Section de Fonctionnement :
Total des dépenses de fonctionnement : 122 961.60 €
Total des recettes de fonctionnement : 122 961.60 €
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Section d'Investissement :
Total des dépenses d'investissement : 124 651.82 €
Total des recettes d'investissement : 124 651.82 €
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

- Budget Lotissement « Chante-duc » 2025

Section de Fonctionnement :
Total des dépenses de fonctionnement : 196 013.49 €
Total des recettes de fonctionnement : 196 013.49 €
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Section d'Investissement :
Total des dépenses d'investissement : 177 927.57 €
Total des recettes d'investissement : 177 927.57 €
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Vote des Taxes Locales 2025
Les taux votés en 2024 et les années précédentes, et proposés pour 2025 sont :
THRS : 8.15 % (habitation résidence secondaire) ; TLPB : 42.58 % (foncier bâti) ; TFPNB : 144.25 % (foncier non bâti)

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Fongibilité des crédits 2025
L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettra notamment d'amender, en fonction des besoins, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettra également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département.
Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 373 785 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 245 000 €
Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 7,50 %.
Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer par Mme La Maire seront plafonnés à : 28 033.87 € en dépenses réelles de fonctionnement et à 18 375 € en dépenses réelles d'investissement
Mme SALETTI demande au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de :
- **l'autoriser** à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % *(taux choisi par la collectivité ne pouvant pas excéder 7,5 %)* du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et dont les plafonds sont précisés précédemment;

- **l'autoriser** à signer tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Modernisation de la RD 1075 – Pont du Rose
Suite à un échange téléphonique avec Mme ROUIT, chargée d'opérations foncières au Département 05, nous devons prendre une nouvelle délibération avec le nouveau numéro suite à arpentage, la contenance exacte ainsi que le prix de vente.
Nouvelle parcelle ZC n°22 pour une contenance de 0h04a03ca pour un prix à 90€.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

RODP France Télécom (Redevance d'Occupation du Domaine Public)
La redevance que verse chaque année France Télécom se monte à :
Artères souterraines 3,100x48,65 = 150,82 €
Artères aériennes 8,060x64,87= 522,86 €
Total de la redevance réclamée à France Télécom pour 2025 est de 673,68 €
Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à percevoir cette redevance.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

(Info complémentaire (*)Les travaux contestés sont :
*Le redimensionnement des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales suite à la catastrophe naturelle de 2023, a obligé à des réaménagements, dont la mise en place de dalles de recouvrement béton pour caniveau en place d'une buse otée par la commune pour la sécurisation des évacuations d'eaux pluviales et de ruissellement au hameau des Oches. Les buses otées par la commune avaient été en leur temps payées par le propriétaire bien que sur le domaine public ; travaux pour un montant de 0 € car les dalles béton ont été réalisées par l'employé municipal ; la buse enlevée a été donnée à la commune.
*suite aux dégâts dus au débordement du rif des Eycharennes le 1er avril 2024, et à l'emportement du chemin des Eycharennes, des buses, aujourd'hui sous-dimensionnées ont été remplacées par une buse de 1,5m de section (réalisation validée par RTM (Restauration Terrains de Montagne) lors de leur visite de 2025) ; les buses otées par la commune avaient été payées en leur temps par le propriétaire riverain du rif. Les travaux de curage du rif jusqu'à la Bouriane, de réfection complète du chemin des Eycharennes ainsi que de la « contournante » le long de Bouriane et l'enlèvement des buses existantes et leur remplacement par la buse redimensionnée ont été d'un coût de 9840 € TTC ; les buses otées par la commune ont été données à celle-ci.)

Infos diverses :

*Les **appartements** locatifs ont été repeints et remis en état de propreté, dont les salles d'eau; le T3 a été loué à une dame de Lus Mme ALVAREZ-RODRIGUEZ depuis le 15 mars. Le T4 est à louer mais le nettoyage n'en a pas encore été effectué ; la société Clair'Net doit établir un devis

*Rappel des **animations** du mois d'avril :

- un arbre, un enfant : 5 avril 14h pour la plantation, 16h pour le goûter ; la greffe des scions des plus petits sera effectuée la semaine suivante et tous ceux intéressés seront invités ; l'heure sera communiquée le jour de la plantation des arbres. Le pépiniériste propose le mardi 8 avril comme date de réalisation des greffes, date arrêtée.
- la chasse aux œufs : dimanche 20 avril. Pensez à inscrire les enfants !
- Nettoyons le sud : samedi 26 avril 10h parking des alpins : avec ou sans inscription.

*Les **jeux d'enfants** : pour le troisième dépôt de dossier, la région ne nous laisse guère d'espoir. Nous avions voté un devis de 29000 € TTC environ, avec une subvention maximale de 15 000 €. Le reste à charge aurait été de 14000€ TTC ; Nous allons tenter de réaliser ceux-ci dans ce montant là. Les jeux sont trouvés, seront plus modestes mais pourront être développés ultérieurement.

*La **navette du marché** : depuis le 27 mars tous les jeudi. Pour les courses, un rendez-vous ou tout autre motif, sur Veynes. Un point sera réalisé fin juin. Ce 27 mars, 3 personnes l'ont emprunté tout au long du parcours.

*Remise en état du **chemin des Roumines** en cours de réalisation par Manu Bauchau

*La **piste de Toussières** n'est pas encore bien stabilisée ; il faut attendre en souhaitant que le printemps soit moins pluvieux que celui de 2024 ; ceci est indépendant de toute volonté !

*Début prochain des **travaux sur le mur de la Mairie** : les drains sont complètement obstrués ; le mur est fissuré à deux endroits. Patrice (rappelons ici qu'il était Maçon) a suggéré comme remède le retrait de la terre le long du mur côté Mairie pour refaire le drain jusqu'en pied de mur ; des épingles pourront être installées au niveau des fissures. Nécessité d'enlever tous les plants le long du mur : le poirier en prévention de son arrachement a été mis en greffes et un des greffon sera replanté après les travaux un peu plus loin du mur ; le lilas sera transplanté dans la haie vive le long de la RD1075 ,
Marc MISSERIAN fera les travaux consistant à dégager les matériaux le long du mur(devis de 4700€ TTC) Patrice effectuera la remise en état du drainage ; durée estimée environ 3 semaines (selon météo). Un devis sera demandé pour la réfection du crêpi côté rue.

*Un chantier sera mené concernant la **mise en place d'une vanne sur le réseau d'eau au croisement route de la Blache, montée de l'Aupet** ; cela permettra lors de travaux de réparation à la Montée de l'Aupet de ne plus couper l'eau de tout le village. (2 950 € TTC)

*Un devis a été demandé à l'association « Les Environneurs » pour **l'OLD** (Obligation Légale de Débroussaillage) **derrière la Mairie** : 1900€ TTC
Forts de l'expérience vécue l'année passée avec les pluies à répétition et l'envahissement par l'herbe, sachant que Patrice sera fortement sollicité, nous avons fait réaliser un devis pour l'entretien à la demande des espaces verts. Ils ne seront contactés qu'en cas de besoin.

*Les **OLD aux habitants concernés seront adressées à l'automne**.

***Parcelle ZK 122** ; après le vote pour préempter, puis le vote pour une acquisition amiable, il s'avère que l'intégralité du bien est soumis à Hypothèques et que l'établissement ne veut lever que l'entièreté de l'hypothèque. Ce qui fait que le vendeur ne peut plus vendre. Confirmation écrite de cette nouvelle situation a été demandée aux « ex »vendeurs

*La **Poste nous a communiqué les nouvelles conditions de renouvellement de la convention APC** ; le minimum d'ouverture à atteindre est : **12 h**. L'agent en poste est d'accord pour effectuer des vacations de 4h au lieu de celles de 3h actuelles. Le CDG contacté nous informe du parcours administratif à appliquer puisque les 3 h hebdo représentent plus de 10% d'augmentation du temps de travail (saisine du CST, délibérations .....) La date de renouvellement de la convention postale est le 15 juillet.

*A la vue des montants des **contrats d'assurances** : 1740€ pour le Partner utilisé par l'employé municipal (ce montant est inexplicable! L'année précédente en janvier 2024, le même contrat a été réglé pour la somme de 1650 € !) ; devant ce montant inexplicable et exhorbitant,Mme le Maire a refusé de le régler ; nous avons donc rapatrié ce contrat chez un seul agent AXA ; le montant se monte tout de même à 840€ annuel !!!! Une révision complète des contrats va être mise en place et d'autres groupes d'assurance contactés.

*Le **marché nocturne estival** (juillet et août) du mardi débutera le 1er juillet pour s'achever le mardi 28 août.

*Nous sommes avisés d'un **contrôle de Giberton par la DREAL** le 26 mai.

* dernière minute : vote par l'Assemblée Nationale le 13/03 de la suppression de l'obligation de transfert de la compétence eau assainissement. Cette proposition de loi repart donc à l'examen du Sénat pour un vote conforme. Si celui ci est acté le texte sera définitivement adopté

Le Conseil se termine à : 21h 40

Ce procès -verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le 29.04.2025

La Maire : Hélène SALETTI

Le secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU